



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte

Question écrite n° 70023

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes posés par le fait que la carte Vitale établie par la sécurité sociale pour les femmes mariées ne comporte que leur nom de femme mariée. Outre le fait qu'il semble y avoir là une inégalité par rapport à l'homme, qui garde toujours son nom de naissance, le nom de chaque femme peut changer à plusieurs reprises dans son existence (nom de jeune fille, de femme mariée, divorcée, remariée...). Il lui demande donc s'il ne serait pas préférable d'inscrire en permanence sur la carte Vitale le nom de jeune fille, suivi du nom d'épouse.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70023

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7007